

Québec, le 17 février 2022

Monsieur François Houde
Responsable de la consultation sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère.

Objet : Hausse annoncée de la norme sur le nickel dans l'air

Bonjour,

Le Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) s'inquiète grandement de l'accroissement de la norme permise de nickel dans l'air ambiant annoncée par le gouvernement du Québec.

En faisant passer la norme permise de nickel dans l'air de 14 nanogrammes par mètre cube à un plafond de 70 nanogrammes par mètre cube, soit cinq fois plus que ce qui est permis actuellement, le gouvernement du Québec met en danger la santé des travailleuses et des travailleurs de Limoilou et de la Basse-Ville, de la Ville de Québec.

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Benoît Charrette, a fait l'annonce de cette hausse en catimini sans avoir au préalable consulté les principaux concernés, c'est-à-dire les citoyennes et citoyens de la Basse-Ville de Québec, qui eux, sont déjà aux prises depuis une dizaine d'années avec des problèmes reliés à la qualité de l'air. Considérant que lors de l'audience du Bureau d'audience publique en environnement (BAPE), il a été impossible d'identifier la source du dépassement actuel de la norme, il nous semble très mal avisé de revoir cette dernière à la hausse tant que la source ne sera identifiable.

De plus, l'annonce du gouvernement du Québec est lourde de conséquence pour la santé et la qualité de vie de la population et ne passe pas la barre de l'acceptabilité sociale, tant au niveau de la population que pour les groupes environnementaux et de défense des droits. Ce refus de la part de la société civile doit être absolument pris en compte et considéré comme l'a fait, à titre d'exemple, la ville de Québec en se positionnant contre cette hausse.

Les seuls qui gagneraient à voir cette hausse se confirmer sont les entreprises qui se verraient remettre un passe-droit afin de polluer encore plus, causant ainsi des dommages à l'air ambiant ainsi qu'à la faune et la flore.

Depuis son élection en octobre 2018, le gouvernement de la Coalition Avenir Québec traîne un piètre bilan en matière de lutte aux changements climatiques et ce n'est pas avec de telles annonces qu'il va regagner la confiance des citoyennes et citoyens désirant une société plus juste et équitable tant au niveau climatique que social.

Pour que les travailleuses et travailleurs, ainsi que leurs enfants, puissent vivre et évoluer dans un monde où la qualité de l'air est acceptable et/ou leur santé est considérée, nous demandons l'annulation immédiate de la hausse annoncée !



François Proulx-Duperré
Secrétaire général
Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN)

À propos

Fondé en 1918, le Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) regroupe les syndicats CSN sur le territoire de la Capitale-Nationale et de la région de Chaudière-Appalaches. Il représente 250 syndicats et plus de 45 000 membres, tant dans le secteur public que privé.